



**MONTAIGU  
VENDÉE**

# Rapport de présentation des budgets primitifs **2024**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. La section de fonctionnement.....</b>	<b>3</b>
a) Les recettes de fonctionnement .....	3
b) Les dépenses de fonctionnement .....	6
<b>1.2. La section d'investissement.....</b>	<b>9</b>
a) Les dépenses d'investissement .....	9
b) Les recettes d'investissement .....	11
<b>2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité .....</b>	<b>13</b>
a) La section de fonctionnement.....	13
b) La section d'investissement .....	13
<b>2.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres .....</b>	<b>15</b>
a) La section de fonctionnement.....	15
b) La section d'investissement .....	15
<b>2.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain .....</b>	<b>16</b>
a) La section de fonctionnement.....	16
b) La section d'investissement .....	16
<b>CONSOLIDATION TOUS BUDGETS .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS.....</b>	<b>19</b>

# PREAMBULE

Le budget 2024 s'inscrit dans la **continuité** du budget 2023 qui comportait encore des variations après la transformation de Terres de Montaigu en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec notamment le transfert de la compétence assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines et de la mobilité notamment le transport scolaire.

Le programme d'équipement proposé en 2024 reste ambitieux et conforme aux engagements du mandat électoral. Des projets structurants pour Montaigu-Vendée, tels que l'école Jules Verne, entrent en phase opérationnelle, signe du dynamisme et de l'attractivité de la commune. Une intention particulière est portée vers la qualité environnementale de la ville au service des habitants, par le déploiement du Plan Arbres, la finalisation du parc du Val d'Asson ou des études sur des réseaux de chaleur.

Tous budgets confondus, ce sont 15,9 millions d'euros qui sont prévus en investissements (y compris les opérations d'aménagement urbain).

Dans le même temps, le contexte économique de forte inflation et de crise énergétique pèse très fortement sur les équilibres budgétaires à trouver. La volatilité de la situation économique s'impose à la collectivité dans certaines de ses dépenses obligatoires et impacte les choix de gestion en continu, particulièrement sur les achats et les travaux. Les marchés financiers subissent également une forte remontée depuis 18 mois, renchérissant le coût de l'argent actuel et des emprunts futurs, sur des conditions moins favorables que les dernières années.

Le budget primitif 2024 présente peu d'écarts avec les orientations budgétaires retenues lors du Conseil municipal du 14 novembre 2023.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter, par délibération de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'alors applicable aux métropoles, avant le 1er janvier 2024.

Le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 marque un rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. C'est également un prérequis pour la migration vers le compte financier unique (CFU). La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière

Sur le plan budgétaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Montaigu-Vendée totalise 4 budgets détaillés comme suit :

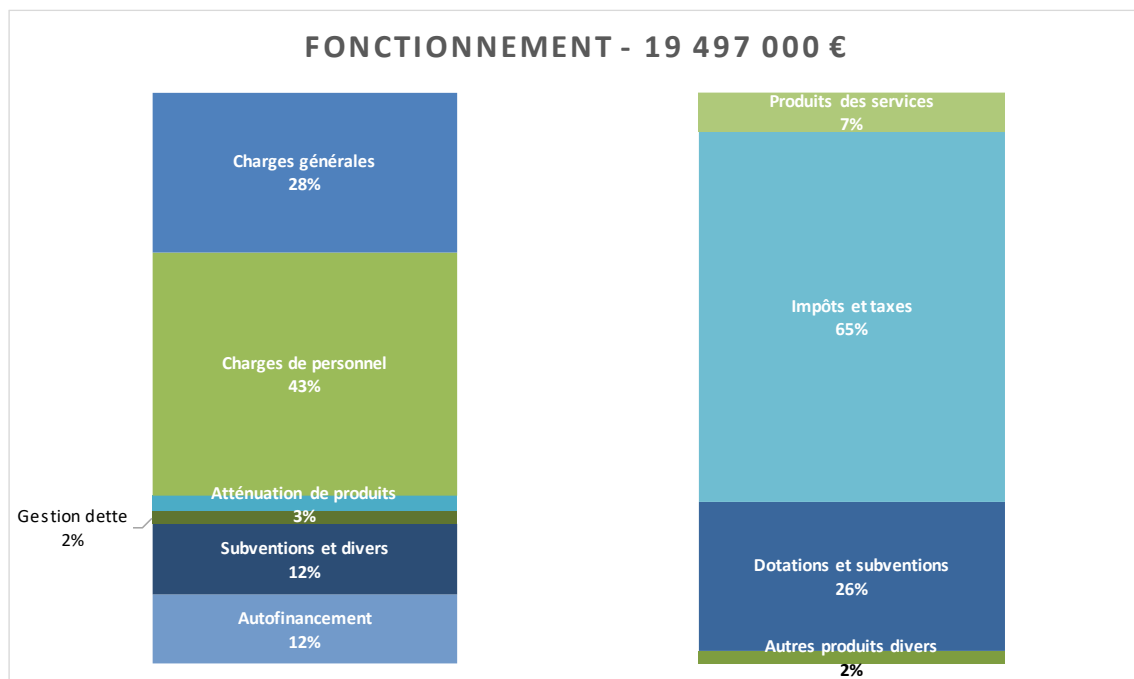
- 1 budget principal ;
- 1 budget doté de l'autonomie financière pour le service extérieur des Pompes Funèbres ;
- 1 budget annexe Immobilier de commerces de proximité ;
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissements et ZAC), regroupant les 9 anciens budgets annexes.

## 1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 n’inclut pas la reprise anticipée des résultats, contrairement à l’exercice 2023. Les dépenses et recettes diverses affichent donc des variations parfois conséquentes en lien avec la reprise des résultats 2022 dans le budget primitif 2023.

### 1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s’établit à 19 497 000 €, en hausse de 163 754 € (+1%).



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 19 379 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 17 140 000 €.

#### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 19 497 000 €, en hausse de 163 754 € (+ 1%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Atténuation de charges	165 000	165 000	0%	0,00
Produits de services	1 445 960	1 352 000	-6%	-93 960,00
Impôts et taxes	12 036 600	12 617 000	5%	580 400,00
Dotations et participations	4 727 600	5 075 000	7%	347 400,00
Autres produits de gestion courante	769 000	170 000	-78%	-599 000,00
Autres produits de fonctionnement	189 086	118 000	-38%	-71 086,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 333 246</b>	<b>19 497 000</b>	<b>1%</b>	<b>163 754,00</b>

#### ▪ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 65% des recettes et progresseraient de 5% par rapport au BP 2023. Ils sont estimés à 12 617 000 €.

Le panier fiscal de Montaigu-Vendée a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises et diminuer la pression fiscale sur les habitants.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire, effet qui continue en 2024 avec la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation a emporté le transfert à la commune du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 16,52%.

Dans le même temps, pour éviter toute surcompensation entre l'ancien produit de taxe foncière et le produit après réforme, un coefficient correcteur figé est appliqué au produit théorique ; ce coefficient est fixé à **0,912469**. Le produit fiscal est donc diminué de l'application de ce coefficient.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 5%, dont + 4% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 4%, pour la seule revalorisation légale.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024, derniers leviers de la commune, sont fixés à :

- 20,78% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sans changement ;
- **35,34%** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, en augmentation de **+5%** ;
- 49,43% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sans changement.

Pour mémoire, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Ce dispositif s'appliquera en 2023 pour la quatrième année.

Les produits fiscaux attendus sont en hausse de 580 400 € par rapport au BP2023. Ils seraient donc les suivants

	Bases prévisionnelles 2023	Produits prévisionnels 2023	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits prévisionnels 2024
<b>TH Résidences secondaires</b>	363 173 €	75 467 €	4%	377 700 €	20,78%	<b>78 500 €</b>
<b>TFB</b>	22 377 000 €	7 532 098 €	5%	23 495 850 €	35,34%	<b>8 303 500 €</b>
<i>coefficient correcteur</i>		- 862 499 €				- <b>941 000 €</b>
<b>TFNB</b>	551 000 €	272 359 €	4%	573 040 €	49,43%	<b>283 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 017 425 €</b>				<b>7 724 000 €</b>

- La THRS est prévue en hausse de 3 033 € par rapport à la notification 2023 ;
- La TFPB est prévue en hausse de 692 900 € (après coefficient correcteur) par rapport à la notification 2023 dont :
  - o Effet bases : + 332 700 €
  - o Effet taux : + 360 200 €
- La TFPNB est prévue en hausse de 10 600 € par rapport à la notification 2023 ;
- L'Attribution de Compensation pour un montant de 3 713 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2023 qui constatait le transfert de charges pour les titres d'identité ;

- La Dotation de Solidarité Communautaire, instituée en 2023, pour un montant de 236 000 €, en augmentation sensible par rapport au budget primitif 2023 qui ne prévoyait ce type de retour financier ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales estimé à 231 000 €. Ce montant correspond à la garantie de sortie du dispositif, soit 90% de la part de droit commun 2023 ;
- Les droits de mutation à titre onéreux, sont estimés à 700 000 €, compte tenu de la contraction du marché immobilier et des réalisations escomptées sur 2023.

#### ▪ Les dotations

Les dotations représentent 26% des recettes et progressent de 347 400 € (+ 7%) par rapport au budget 2023. Elles sont estimées à 5 075 000 € et comprennent notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement, estimée en légère baisse de 24 000 €, selon les indications du Projet de Loi de Finances 2024, pour 1 450 000 € ;
- La Dotation Nationale de Péréquation, stable par rapport au montant 2023, selon les indications du Projet de Loi de Finances 2024, pour 380 000 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 2 451 000 €, selon l'évolution des bases, soit une augmentation de 94 k€ ;
- La subvention de l'Etat pour le Centre Temporaire des Titres d'Identité estimée à 240 k€ pour l'activité 2023.
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Département, CAF, notamment) pour 485 000 €, montant en hausse compte tenu de la perception du bonus territoire de la Convention, Territoriale Globalisée de la CAF directement par les gestionnaires (+130k€) et de subventions CAF supplémentaires pour la micro-crèche (+30k€).

#### ▪ Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 1 352 000 €, diminuent de 93 960 € (-6%) en 2023, sous le double effet de :

- La participation des usagers aux services à la population, notamment enfance-éducation, pour 1 122 800 €, en hausse de 107k€ pour les places supplémentaires de crèche ;
- Les refacturations de personnel, dans le cadre de mutualisations de services avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Terres de Montaigu pour 229 200 €, soit une diminution de 154 k€ suite à création de nouveaux services communs.

Les **autres produits de gestion courante** sont en forte baisse de 599 000 € par rapport à 2023. Si les loyers sont sans changement, le reversement de l'excédent du budget annexe Lotissement Les Amphores constituait un événement ponctuel en 2023, expliquant l'écart.

Les **remboursements d'assurances** pour le personnel sont estimés à 165 000 €.

Les autres écritures concernent les amortissements de subventions pour 118 000 €.

## b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 19 497 000 €, en hausse de 163 754,39 € (+ 1%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	5 514 300	5 451 000	-1%	-63 300,00
Charges de personnel	7 715 000	8 310 000	8%	595 000,00
Atténuation de produits	446 000	540 000	21%	94 000,00
Autres charges de gestion courante	2 295 100	2 395 000	4%	99 900,00
Charges financières	365 000	424 000	16%	59 000,00
Charges exceptionnelles	24 000	20 000	-17%	-4 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	2 973 846	2 357 000	-21%	-616 845,61
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 333 246</b>	<b>19 497 000</b>	<b>1%</b>	<b>163 754,39</b>

### ▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 28% des dépenses de fonctionnement et diminuent de 63 300 € (-1%) par rapport au BP 2023. Elles sont prévues à 5 451 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- La diminution des charges énergétiques qui étaient largement évaluées en 2023, dans un contexte d'incertitude au moment de la construction du budget primitif. La prévision 2024 retient un montant assez proche de la réalisation estimée pour 2023 ;
- L'augmentation des charges d'alimentation et de transport, encore largement soumises à l'inflation;
- La souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour la construction de l'école Jules Verne pour 100 000 €.

### ▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses et progressent de 595 000 € (+ 8%) par rapport au budget 2023. Elles sont prévues à 8 310 000 €.

Cette forte évolution s'explique par :

- L'effet des décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine : valeur et nombre de point, cotisations retraite, revalorisation du SMIC, refonte des grilles C et B, estimé à +4,1% ;
- L'effet de décisions locales en année pleine : amélioration des rémunérations (titres-restaurant, CIA), création de postes pour la micro-crèche, postes temporaires, estimé à +3,9%.

La convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS est présentée à l'approbation des différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

En 2024, pour Montaigu-Vendée, ce sont 7 agents qui intègrent un service commun de la communauté d'agglomération et sont donc comptabilisés en masse salariale mise à disposition. 5 agents sont également mis à disposition partiellement de Terres de Montaigu par Montaigu-Vendée.

- Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 12% des dépenses et augmentent de 99 900 € (+ 4%) par rapport au budget 2023. Elles sont prévues à 2 395 000 €.

On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus, en hausse par rapport à 2023, décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine (valeur du point) ;
- Les contributions obligatoires aux écoles privées pour 921 400 €, en hausse de 28 400 € liés à l'augmentation du coût de l'élève ;
- La subvention d'équilibre au CCAS, stable à 50 000 € ;
- Les subventions aux associations pour 1 021 000 €, en hausse de 61 000 € par rapport à 2023, les attributions individuelles aux associations interviendront début 2024, à l'issue de l'instruction des demandes.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits passent de 446 000 € à 540 000 € pour 2024.

Le reversement conventionnel de fiscalité qui constate la **solidarité financière** entre communes est prévu pour 536 000 €. Ce montant a été revu depuis le DOB 2024, suite à communication des bases fiscales et calcul de la contribution 2024.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont en hausse par rapport à 2023. La remontée des taux très significative depuis quelques mois et la souscription d'un nouvel encours fin 2023 oblige à augmenter l'enveloppe allouée. Ce sont 424 000 € qui sont inscrits pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les charges exceptionnelles sont prévues pour 20 000 €, en légère baisse par rapport à 2023.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 1 067 000 € et le virement à la section de fonctionnement pour 1 290 000 €.



L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 2 239 000 € :

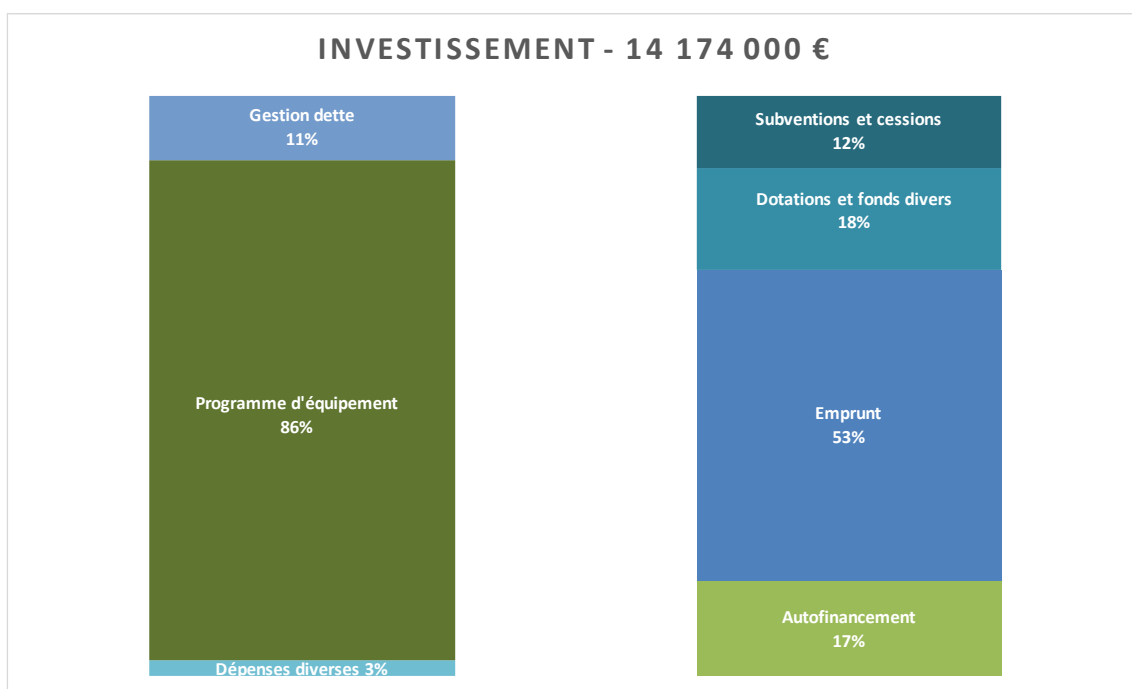
DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011 - charges générales	5 451 000	013 - atténuation de charges	165 000
012 - charges de personnel	8 310 000	70 - ventes de produits	1 352 000
014 - atténuation de produits	540 000	73 - impôts et taxes	12 617 000
65 - autres charges de gestion	2 395 000	74 - dotations et subventions	5 075 000
66 - charges financières	424 000	75 - autres produits de gestion	170 000
67 - charges exceptionnelles	20 000	76 - produits financiers	-
68 - dotations aux provisions		77 - produits exceptionnels (hors cessions)	-
022 - dépenses imprévues		78 - reprise sur provision	-
<b>Opérations réelles</b>	<b>17 140 000</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>19 379 000</b>
023 - virement à la section d'investissement	1 290 000		
042 - amortissements	1 067 000	042 - amortissements	118 000
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 357 000</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>118 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 497 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 497 000</b>

## 1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2024 s'inscrit dans le respect de principes d'équilibre à long terme définis pour la période 2022-2026 :

- un fonds de roulement minimal à 1,25 M€ ;
- un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader trop fortement les ratios prudentiels ;
- un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 45,1 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 14 174 000 €, en baisse de 1 284 426,90 € (- 8%). Cette diminution s'explique par le fait que le budget primitif 2023 constatait la reprise anticipée des résultats 2022.



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 11 817 000 € et les dépenses réelles d'investissement à 14 056 000 €.

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 14 174 000 €, en baisse de 1 284 426,90 € (- 8%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	12 830 234	12 222 000	-5%	-608 234,36
Subventions d'équipement - divers	265 700	270 000	2%	4 300,00
Remboursement dettes bancaires	1 430 300	1 564 000	9%	133 700,00
Autres dépenses d'investissement	932 193	118 000	-87%	-814 192,54
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>15 458 427</b>	<b>14 174 000</b>	<b>-8%</b>	<b>-1 284 426,90</b>

▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2024 présente un programme d'équipement ambitieux : 12 222 300 € sont inscrits au budget primitif. Les restes à réaliser 2023 seront constatés au budget supplémentaire 2024.

Le programme 2024 doit également être observé du point de vue de son engagement dans la transition environnementale, en écho à la stratégie énergétique, approuvée au Conseil municipal du 18 octobre 2022, et au plan Terres d'EnAirgies de Terres de Montaigu.

Les projets phares sont les suivants :

- Ecole Jules Verne à Montaigu : 4 802 000 €
- Aménagement secteur du Prieuré Saint Georges de Montaigu : 930 000 €
- Aménagement du val d'Asson – phase 2 à Montaigu : 900 000 €
- Restaurant scolaire de Boufféré : 773 000 €
- Eglise de Boufféré : 756 000 €
- Participation à l'Hôtel d'agglomération : 600 000 €
- Participation Les Hauts de Montaigu – Vendée Habitat : 434 000 €
- Aménagement centre bourg Saint Georges : 262 000 €
- Etude église de Saint Hilaire de Loulay : 200 000 €
- Plan Arbres : 140 000 €
- Etudes réseaux de chaleur : 110 000 €
- Etudes multi-accueil de Saint-Hilaire-de-Loulay : 100 000 €

Une enveloppe de 2 000 000 € est également prévue pour le fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine municipal : programme annuel voirie, programme annuel bâtiments, programme annuel espaces verts et cimetières, programme annuel équipements divers, programme matériel roulant, réserves foncières.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Montaigu-Vendée poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Eglise de Montaigu	2 423 751,13 €	2021-2023
Eglise de Boufféré	1 956 500,00 €	2021-2024
Eglise de Saint Hilaire de Loulay	3 122 830,00 €	2021-2026
Ecole Jules Verne	7 140 000,00 €	2021-2024
Ecole des Jardins	1 615 000,00 €	2022-2026
Restaurant scolaire de Boufféré	3 261 000,00 €	2021-2024
Salle de sport de Saint Georges	2 483 000,00 €	2021-2024
Aménagement Val d'Asson – phase 2	1 235 260,00 €	2021-2024
Aménagement bourg de Saint Georges	1 200 000,00 €	2022-2023
Plan Arbres	500 000,00 €	2024-2028
Programme Voirie	2 700 000,00 €	2024-2026

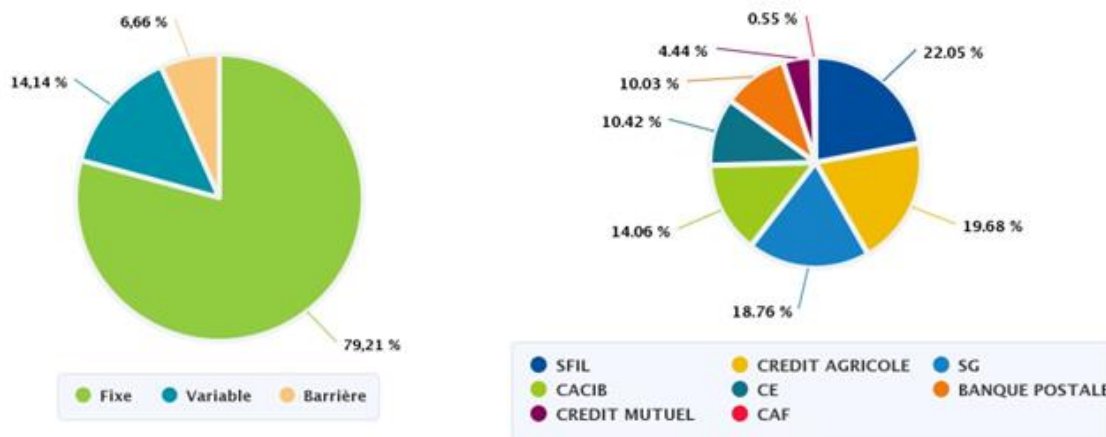
▪ La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 1 430 300 € à 1 564 000 € pour l'année 2024, incluant la gestion des cautions, soit une augmentation de 133 700 € par rapport à 2023.

Cette augmentation du remboursement de capital est conforme au profil de compte la souscription d'un nouvel encours de 3 400 000 € fin 2023.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 30 contrats, pour un capital restant dû de 14 682 810 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La dette est diversifiée entre les types de taux et les prêteurs, 93% de l'encours est classé A1 sans risque.



▪ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux écritures d'ordre pour 118 000 €.

**b) Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont prévues pour 14 174 000 €, en baisse de 1 284 426,90 € (- 8%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Subventions et cessions	3 666 427	1 753 000	-52%	-1 913 426,90
Dotations et fonds divers	5 390 000	2 500 000	-54%	-2 890 000,00
Emprunts	3 402 000	7 564 000	122%	4 162 000,00
Autres recettes d'investissement	3 000 000	2 357 000	-21%	-643 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>15 458 427</b>	<b>14 174 000</b>	<b>-8%</b>	<b>-1 284 426,90</b>

En 2024, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 1 900 000 €
- La taxe d'aménagement pour 600 000 €
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 1 353 000 € dont :
  - o Subvention Etat – DSIL : 400 000 € pour l'école Jules Verne
  - o Subvention Etat – DSIL : 300 000 € pour le pôle du Prieuré
  - o Subvention CAF : 333 000 € pour le multi-accueil de Saint Hilaire de Loulay
  - o Amendes de police : 70 000 €
- La gestion des cautions pour 2 000 €
- Des produits de cession estimés à 400 000 €

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt prévisionnel de 7 562 000 € dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2023 au budget supplémentaire 2024 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 2 357 000 €, correspondant aux amortissements pour 1 067 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 1 290 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
Gestion des cautions	2 000	Gestion des cautions	2 000
Dotations et fonds divers	270 000	Dotations et fonds divers	2 500 000
Gestion de la dette	1 562 000	Subventions et cessions	1 753 000
Programme d'équipement	12 222 000	Emprunt	7 562 000
Dépenses imprévues	-	resultat antérieur	
Opérations réelles	14 056 000	Opérations réelles	11 817 000
		Virement section fonctionnement	1 290 000
Amortissements	118 000	Amortissements	1 067 000
Opérations d'ordre	118 000	Opérations d'ordre	2 357 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 174 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 174 000</b>

## 2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGETS ANNEXES

### 2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité

Le budget primitif 2024 n'inclut pas la reprise anticipée des résultats, contrairement à l'exercice 2023. Les dépenses et recettes diverses affichent donc des variations parfois conséquentes en lien avec la reprise des résultats 2022 dans le budget primitif 2023.

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 131 400 €, en hausse de 13 400 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de services	15 000,00	14 500,00	-3,3%	-500,00
Autres produits de gestion courante	101 000,00	116 900,00	15,7%	15 900,00
Autres produits de fonctionnement	2 000,00	0,00	-100,0%	-2 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>118 000,00</b>	<b>131 400,00</b>	<b>11,36%</b>	<b>13 400,00</b>

Elles proviennent essentiellement des loyers et remboursements de charges (dont taxes foncières) pour les locaux commerciaux loués.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 131 400 €, en hausse de 13 400 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	28 500,00	28 400,00	-0,4%	-100,00
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	0,0%	0,00
Charges financières	42 000,00	51 000,00	21,4%	9 000,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	43 500,00	48 000,00	10,3%	4 500,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>118 000,00</b>	<b>131 400,00</b>	<b>11,4%</b>	<b>13 400,00</b>

Elles concernent :

- les charges à caractère général, principalement pour les taxes foncières et les charges locatives de copropriété ;
- les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- les charges financières en forte hausse, compte tenu de la remontée des taux variables sur les derniers mois ;
- les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 48 000 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 122 000 €, en baisse de 1 558 770,68 € par rapport à 2023. Cette variation importante s'explique par le fait que le budget primitif intégrait les restes à réaliser 2022. Les restes à réaliser afférentes à l'exercice 2023 seront constatés au budget supplémentaire 2024.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	1 574 317,17	16 000,00	-99,0%	-1 558 317,17
Remboursement dettes bancaires	105 500,00	106 000,00	0,5%	500,00
Autres dépenses d'investissement	953,51	0,00	-100,0%	-953,51
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 680 770,68</b>	<b>122 000,00</b>	<b>-92,7%</b>	<b>-1 558 770,68</b>

Elles concernent principalement :

- Le programme d'équipement pour 16 000 €, correspondant à une provision pour travaux sur les locaux commerciaux et de santé ;
- Le remboursement des emprunts en cours pour 106 000 € .

Les recettes d'investissement sont prévues pour 122 000 €, en baisse de 1 558 770,68 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Subventions d'équipement - divers	170 422,31			-170 422,31
Emprunts	776 000,00	74 000,00	100,0%	-702 000,00
Autres recettes d'investissement	734 348,37	48 000,00	-93,5%	-686 348,37
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 680 770,68</b>	<b>122 000,00</b>	<b>-92,7%</b>	<b>-1 558 770,68</b>

En 2024, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Les amortissements pour 48 000 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 74 000 €, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2023 au budget supplémentaire 2024.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de 1 253 334 €, pour 2 prêts.

## 2.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres

Le budget primitif 2024 n'inclut pas la reprise anticipée des résultats, contrairement à l'exercice 2023. Les dépenses et recettes diverses affichent donc des variations parfois conséquentes en lien avec la reprise des résultats 2022 dans le budget primitif 2023.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 202 600 €, en hausse de 8 330,97 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de services	25 000,00	30 000,00	20,0%	5 000,00
Autres produits de fonctionnement	169 269,03	172 600,00	2,0%	3 330,97
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>194 269,03</b>	<b>202 600,00</b>	<b>4,3%</b>	<b>8 330,97</b>

Elles proviennent de la vente de caveaux (30 000 €) et de la gestion des stocks (172 600 €).

L'augmentation tarifaire prévue en décembre 2023 est prise en compte dans la proposition budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 202 600 €, en hausse de 8 330,97 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	51 600,00	51 600,00	0,0%	0,00
Autres charges de gestion courante	2 595,69	1 000,00	-61,5%	-1 595,69
Autres dépenses de fonctionnement	140 073,34	150 000,00	7,1%	9 926,66
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>194 269,03</b>	<b>202 600,00</b>	<b>4,3%</b>	<b>8 330,97</b>

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, 51 600 € pour les travaux de caveaux ;
- Les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : gestion des stocks pour 150 000 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 172 600 €, en hausse de 4 930,97 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Remboursement dettes bancaires	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	167 669,03	172 600,00	2,9%	4 930,97
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>167 669,03</b>	<b>172 600,00</b>	<b>2,9%</b>	<b>4 930,97</b>

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 172 600 €, en hausse de 4 930,97 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Emprunts		22 600,00	100,0%	22 600,00
Autres recettes d'investissement	167 669,03	150 000,00	-10,5%	-17 669,03
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>167 669,03</b>	<b>172 600,00</b>	<b>2,9%</b>	<b>4 930,97</b>

Elles concernent la gestion des stocks pour 150 000 € et un emprunt d'équilibre de 22 600 €, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2023 au budget supplémentaire 2024.



## 2.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain regroupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble des anciens budgets annexes dédiés à des opérations d'aménagement et de lotissements. Une comptabilité analytique sera mise en place pour suivre l'équilibre financier de chaque opération d'aménagement.

La comparaison au budget 2023 provient donc de la compilation des 9 budgets annexes antérieurs.

Le budget primitif 2024 n'inclut pas la reprise anticipée des résultats, contrairement à l'exercice 2023.

Les dépenses et recettes diverses affichent donc des variations parfois conséquentes en lien avec la reprise des résultats 2022 dans le budget primitif 2023.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 8 988 000 €, en baisse de 2 493 075,13 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de services	1 871 196,40	1 420 600,00	-24,1%	-450 596,40
Subventions	120 635,00	119 000,00	-1,4%	-1 635,00
Autres produits de fonctionnement	9 489 243,73	7 448 400,00	-21,5%	-2 040 843,73
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>11 481 075,13</b>	<b>8 988 000,00</b>	<b>-21,7%</b>	<b>-2 493 075,13</b>

Elles proviennent principalement de la vente de terrains (1 420 600 € dont 400 000 € aux Noëllés et 425 000 € aux Vignes), d'une subvention de la région à percevoir pour fouilles archéologiques (119 100 €) et la gestion des stocks (7 448 400 €). Ces derniers diminuent compte tenu du reversement de l'excédent de la première tranche du lotissement Les Amphores fin 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 8 988 000 €, en baisse de 2 493 075,13 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	5 868 826,52	3 610 400,00	-38,5%	-2 258 426,52
Autres charges de gestion courante	600 000,00			
Charges financières	17 460,00	15 100,00	-13,5%	-2 360,00
Autres dépenses de fonctionnement	4 994 788,61	5 362 500,00	7,4%	367 711,39
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 481 075,13</b>	<b>8 988 000,00</b>	<b>-21,7%</b>	<b>-2 493 075,13</b>

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, pour de travaux d'aménagement et finition pour 3 610 400 €. Les travaux sont principalement prévus pour Les Quais Saint Hilaire (700 000 €), Les Noëllés (620 000 €), Les Hauts de Montaigu (580 300 €), Les Vignes (565 000 €) ;
- Les charges financières pour 15 100 € ;
- La gestion des stocks pour 5 362 500 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 7 706 000 €, en baisse de 2 476 576,08 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Emprunts	274 005,33	272 700,00	-0,5%	-1 305,33
Autres dépenses d'investissement	9 909 876,08	7 433 300,00	-25,0%	-2 476 576,08
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>10 183 881,41</b>	<b>7 706 000,00</b>	<b>-24,3%</b>	<b>-2 477 881,41</b>

Elles concernent le remboursement de la dette (272 700 €) et la gestion des stocks (7 433 300 €).

Les recettes d'investissement sont prévues pour 7 706 000 €, en baisse de 24,3% par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Emprunts	5 006 304,29	2 358 600,00	100,0%	-2 647 704,29
Autres recettes d'investissement	5 177 577,12	5 347 400,00	3,3%	169 822,88
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>10 183 881,41</b>	<b>7 706 000,00</b>	<b>-24,3%</b>	<b>-2 477 881,41</b>

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2023 au budget supplémentaire 2024

**CONSOLIDATION TOUS BUDGETS**

La vision agrégée du budget 2023 s'élève à 50 993 600 €.

<b>Budget</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total général</b>
<b>16301 Budget principal</b>			
Dépenses	19 497 000,00 €	14 174 000,00 €	33 671 000,00 €
Recettes	19 497 000,00 €	14 174 000,00 €	33 671 000,00 €
<b>16302 Immobilier de commerces</b>			
Dépenses	131 400,00 €	122 000,00 €	253 400,00 €
Recettes	131 400,00 €	122 000,00 €	253 400,00 €
<b>16340 Service extérieur Pompes funèbres</b>			
Dépenses	202 600,00 €	172 600,00 €	375 200,00 €
Recettes	202 600,00 €	172 600,00 €	375 200,00 €
<b>16306 Opérations d'aménagement urbain</b>			
Dépenses	8 988 000,00 €	7 706 000,00 €	16 694 000,00 €
Recettes	8 988 000,00 €	7 706 000,00 €	16 694 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>28 819 000,00 €</b>	<b>22 174 600,00 €</b>	<b>50 993 600,00 €</b>

**ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ÉLUS**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2023, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes

				AUTRES MANDATS	
MONTAIGU-VENDEE	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
				Ind mensuelle	Ind annuelle
Maire	Florent LIMOUZIN	4 173,94 €	49 717,14 €	1 010,51 €	12 035,76 €
1 <sup>er</sup> adjoint au Maire	Eric HERVOUET	L'adjoint au maire ne peut cumuler d'indemnité avec celle perçue au titre de sa fonction de maire délégué, il a choisi celle de maire délégué			
2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Cécilia GRENET				
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Antoine CHEREAU	1 409,64 €	16 790,70 €	2 757,99 €	32 851,32 €
4 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Nathalie SECHER	1 409,64 €	16 790,70 €		
5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Richard ROGER	967,95 €	11 529,60 €		
6 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Geneviève SEGURA	967,95 €	11 529,60 €		
7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Christian PICHAUD	967,95 €	11 529,60 €		
8 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Fabienne MULLINGHAUSEN	967,95 €	11 529,60 €		
9 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Guy BREMOND	967,95 €	11 529,60 €		
10 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Michelle RINEAU	967,95 €	11 529,60 €		
11 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Philippe HUCHET	967,95 €	11 529,60 €		

Commune déléguée BOUFFERE (-3500 hab)	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
				Ind mensuelle	Ind annuelle
Maire délégué	Cécilia GRENET	1 736,51 €	20 684,16 €	1 010,45 €	12 035,76 €
1 <sup>er</sup> adjoint	Adeline LACHE	630,46 €	7 716,65 €		

Commune déléguée LA GUYONNIERE (-3500 hab)	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute		
Maire délégué	Franck SAVARY	1 736,51 €	20 684,16 €		
1 <sup>ère</sup> adjointe	Caroline ROUILLIER	630,46 €	7 509,60 €		

Commune déléguée MONTAIGU	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute		
Maire délégué	Cyrille COCQUET	1 736,51 €	20 684,16 €		
1 <sup>ère</sup> adjointe	Sophie MORNIER	531,17 €	6 326,94 €		
2 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Claude MORISSET	367,73 €	4 380,18 €		

Commune déléguée SAINT GEORGES DE MONTAIGU	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu		Président du CDG	
				Ind mensuelle	Ind annuelle	Ind mensuelle	Ind annuelle
Maire délégué	Eric HERVOUET	2 132,85 €	25 405,02 €	1 010,45 €	12 035,76 €	2 451,55 €	29 201,13 €
1 <sup>er</sup> adjoint	Didier BOUTIN	531,17 €	6 326,94 €				
2 <sup>ème</sup> adjointe	Laetitia PAVAGEAU	367,73 €	4 380,18 €				

Commune déléguée SAINT HILAIRE DE LOULAY	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
				Ind mensuelle	Ind annuelle
Maire délégué	Daniel ROUSSEAU	2 132,85 €	25 405,02 €	1 010,45 €	12 035,76 €
1 <sup>er</sup> adjoint	Lionel MABIT	449,45 €	5 353,56 €		
2 <sup>ème</sup> adjointe	Véronique DUGAST	449,45 €	5 353,56 €		